

SEANCE DU 27 JUIN 2008

L'An deux mil huit, le Vingt Sept Juin à 9h00, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de RIONS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean DESPUJOLS, Maire.

Etaient présents : MM DESPUJOLS BEYLARD ENCINAS LEAL CHABAN BARGUES REAUT SEUVE VERDU CASTANIER DERVAU MAZZI

Etaient excusées: Mr LEPINE a donné procuration à Mr DESPUJOLS

_____ Mme CHAVEROCHE a donné procuration à Mr BEYLARD

_____ Mr ZHAR a donné procuration à Mme REAUT

Date de convocation : 19 juin 2008

Secrétaire de séance: Mme CASTANIER

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28.05.2008

Après lecture faite par Mr DESPUJOLS, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 28 mai 2008 est approuvé.

Remarques:

-Voirie: Le contrat de Monsieur RAYMOND Cyril – à l'essai pour 1 mois en tant qu'agent d'entretien à la voirie est renouvelé pour 2 mois jusqu'au 31.08.2008.

-Cimetière: Monsieur le Maire demande à Mr LEAL – responsable du cimetière – de présenter lors du prochain conseil municipal les propositions émises par l'entreprise qu'il a rencontrée concernant le réaménagement du cimetière avec reprise des tombes.

ORDRE DU JOUR

AMENAGEMENT DE LA PLACE CAZEAUX CAZALET: Validation du choix de l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'à la suite de l'ouverture des plis les 27 mai et 06 juin 2008, six entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Ce marché concerne les travaux d'aménagement de la Place Cazeaux Cazalet estimé à 45420.25 € HT.

Monsieur le Maire commente le travail effectué par la commission d'appel d'offres. Quatre offres ont été remises:

- PORTE T.P. pour 58932.95 € HT
- PEPIN Jean pour 45922.40 € HT
- SATTANINO pour 56052.40 € HT
- NOVELLO & Cie pour 65515.81 € HT

La commission propose de retenir l'entreprise PEPIN Jean pour un montant de 45922.40 € HT soit 54923.19 € TTC (l'offre étant la mieux disante). Concernant la variante, il est nécessaire dans un premier temps de ne pas la retenir: seuls les essais in situ de contrôle des caractéristiques de la plateforme par l'entreprise retenue pourront déterminer s'il est nécessaire de prendre cette variante.

Les travaux doivent s'effectuer à partir de septembre 2008.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'Entreprise PEPIN et autorise le Maire à signer le marché.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

1.Election des délégués

1.1Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral).. 1
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)..... 14
- e. Majorité absolue..... 8

Ont obtenu:

- Monsieur DESPUJOLS Jean..... 14 voix (quatorze)
- Monsieur BEYLARD Serge..... 14 voix (quatorze)
- Monsieur ENCINAS Robert 14 voix (quatorze)

Messieurs DESPUJOLS BEYLARD ENCINAS ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

1.Election des suppléants

1.2Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0

b. nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) .	1
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	14
e. Majorité absolue.....	8

Ont obtenu:

Monsieur BARGUES Daniel.....	14 voix (quatorze)
Madame DERVAU Laurence	14 voix (quatorze)
Monsieur MAZZI Patrick	13 voix (treize)
Madame VERDU Régine.....	1 voix (une)

Monsieur BARGUES Madame DERVAU Monsieur MAZZI ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

ERREUR MATERIELLE SUR DATE DE DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal constate qu'une erreur matérielle sur la date indiquée (le 14 avril 2008 au lieu du 28 mai 2008) a été commise sur les délibérations relatives aux décisions suivantes:

- Bibliothèque Municipale: validation du règlement intérieur**
 - Isolation acoustique Restaurant Scolaire: mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre**
 - Création d'un Conseil Municipal de Jeunes**
 - Révision Simplifiée du P.O.S.: étude paysagère complémentaire**
 - F.D.A.E.C.**
 - Réfection Toiture Eglise: demande de subvention**
 - Institution Taxe Locale d'Equipement**
 - Renouvellement contrat de location Presbytère**
- et demande de prendre en compte cette rectification.**

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA S.R.A.

Après étude des conditions proposées par la SRA, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le renouvellement du contrat pour la période allant du 2 septembre 2008 au 31 juillet 2009 et charge Monsieur le Maire de signer ledit contrat.

La SRA (Service restauration Aquitaine) pratique une augmentation sur les prix du repas pour la saison 2008-2009 de + 2.35%: le prix de revient du repas passe de 3.25 € à 3.33 € TTC prenant effet à partir du 2 septembre 2008.

AUGMENTATION DU PRIX DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Sachant que le prix de revient du repas augmente, Monsieur le Maire demande de réajuster son prix de vente qui actuellement est de 2.26 € et propose une augmentation de 0.07 €.

A l'unanimité, le Conseil décide de porter le prix du repas à 2.33 € à compter du 02 septembre 2008.

Le Maire rappelle que la Commune participe à hauteur de 1 euro par repas ce qui représente un montant de 13000 euros sur l'année scolaire.

Pour les personnes extérieures autorisées à l'établissement scolaire et non salariées de la commune, le prix du repas sera de 3.33 €.

Pour les jeunes effectuant un stage à l'école, au restaurant scolaire ou à la garderie qui apportent une aide technique, le repas sera gratuit.

Arrivée de Madame CHAVEROCHE Annie

AUGMENTATION DE LA GARDERIE PERI-SCOLAIRE

A compter du 2 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants:

- participation pour les enfants restant à la garderie uniquement le matin: 1.30 € (+0,05)**
- participation pour les enfants restant à la garderie uniquement le soir : 1.60 € (+0.05)**
- participation pour les enfants restant à la garderie le matin et le soir : 2.40 € (+0.10)**

ISOLATION ACOUSTIQUE RESTAURANT SCOLAIRE: Choix de la Maîtrise d'Oeuvre

Monsieur le Maire informe les Conseillers que 4 entreprises ont répondu à la consultation, à savoir:

- Monsieur BILLA Jean-Marie – architecte à ST MACAIRE**
- Monsieur JARTHON Michel – architecte à QUINSAC**
- Monsieur MADAULE LESTIE Jean-Pierre. – architecte à CREON**
- Monsieur POTIE Denis – architecte à CADILLAC**

Après consultation des offres, le cabinet d'architecte BILLA de ST MACAIRE étant le mieux disant a été retenu pour un montant de 1400.00 € TTC

ASR FOOTBALL: Versement d'une subvention exceptionnelle pour le tournoi de sixte

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'accorder à l'ASR FOOTBALL de RIONS une subvention exceptionnelle de 500.00 € pour le tournoi de sixte.

DEPART A LA RETRAITE DE MME MILANI: Attribution individuelle d'une Indemnité d'Administration et de Technicité

Madame MILANI partant à la retraite et employée depuis plus de 29 ans à la commune en tant qu'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,

Le Conseil Municipal décide de lui attribuer une indemnité d'administration et de technicité s'élevant à 1600.00 € brut.

Cette indemnité sera versée à l'échéance du mois de juillet 2008.

MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre LEAL, délégué en charge des questions de défense (Ministère de la Défense).

BUDGET 2008 – Virement de crédit

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y a pas assez de crédits prévus au chapitre 20 et qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit:

Section d'Investissement

Chapitre 20

- C/ 202: Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme: + 8000.00 €

Chapitre 21

- C/2138: Autres constructions : - 8000.00 €

REFECTION TOITURE EGLISE: Subvention de l'Etat accordée

Monsieur le Maire fait part qu'un avis favorable a été donné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une subvention de l'Etat à hauteur de 40% du montant HT de la dépense soit 10726.33 €.

Nous sommes en attente des avis du Conseil Général et Conseil Régional.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE LES SAMEDIS 16 ET 23 AOUT

En raison des congés, le secrétariat de mairie sera fermé les samedis 16 août et 23 août 2008. Les secrétaires absentes seront remplacées par Madame Rachel MARROT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 15.

